

Règlement- Back to Cool

Article 1 : Société organisatrice

Wereldhave Belgium SA (Shopping Belle-Ile) BE0412.597.022 dont le siège social est situé au 30 bte6 Medialaan 1800 Vilvoorde Belgique, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16-08-2021 09:00 au 13-08-2021 23:59.

L'opération est intitulée : Back To Cool Cette opération est accessible via la page : <https://www.belle-ile.be/Newsevents/concours--mon-meilleur-souvenir-de-vacances/> ou via le formulaire à The Point.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique, cliente ou non auprès de Wereldhave Belgium SA (Shopping Belle-Ile), qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://www.belle-ile.be/Newsevents/concours--mon-meilleur-souvenir-de-vacances/> ou via le formulaire papier disponible à The Point.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. 2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures. 2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. 2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

1. Vous ne devez rien acheter pour participer au concours.
2. Tous les visiteurs sont autorisés à participer. Les employés des magasins du Shopping Belle-Ile ou les membres de leur famille immédiate (conjoints, parents, frères, sœurs et enfants) ne peuvent pas participer.
 1. (conjoints, parents, frères, sœurs et enfants) ne peuvent pas prendre part au concours.
 2. La date de fin du concours est le 13/09/2021. Le Shopping Belle-Ile n'est pas responsable pour les inscriptions incomplètes, illisibles ou corrompues, ou qui, pour quelque raison que ce soit, ne sont pas reçues par The Point ou dans l'urne prévue à cet effet avant la date de clôture indiquée.
3. Ce concours se déroule exclusivement dans le Shopping Belle-Ile
4. Les participants peuvent participer une fois par personne, mais un seul prix peut être attribué et gagné par personne.

6. Déroulement du concours

- La participation au concours n'est possible qu'en remplissant le formulaire du concours.
- Les participants trouveront le formulaire de concours à The Point en face du Decathlon, sur la place 2 à côté de la Selfie Zone et de l'urne prévue pour la participation au concours ou sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.belle-ile.be/Newsevents/concours--mon-meilleur-souvenir-de-vacances/> du Shopping Belle-Ile. Le formulaire peut également être téléchargé et imprimé en ligne, pour être apporté physiquement par la suite.
- Après avoir rempli le formulaire de concours, le participant doit laisser le formulaire dans l'urne.

Article 4 : Sélection des gagnants

Après la compétition, les gagnants seront choisis s'ils ont rempli tous les critères de participation et répondu à la question subsidiaire du concours Back To Cool. Les gagnants seront annoncés le 16/09/2021 par le Shopping Belle-Ile, par courrier électronique et/ou téléphone.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas avant le 30 septembre 2021, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, et prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la donation de la dotation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà attribués.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante : - 3x Gift Cards Shopping Belle-Ile d'une valeur de 3x 100€

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires pour venir récupérer leur lot à The Point, entre le 16 et le 30 septembre 2021, sur présentation du mail de confirmation et d'une pièce d'identité.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de

contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information à The Point ou dans l'urne prévue au dépôt des participations
2. de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; 5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé au formulaire ou à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système ou le formulaire d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à <https://www.belle-ile.be/Newsevents/concours--mon-meilleur-souvenir-de-vacances/> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement de celui-ci. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site ou du formulaire sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement

sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 30 bte 6 Medialaan 1800 Vilvoorde Belgique. Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi belge. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Quai des Venues 1, 4020 Liège. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.